**PROTECTION DU MILIEU SOUTERRAIN**

Commission Enseignement

École Française de Spéléologie

**Diapo 3 : Pourquoi protéger ?**

Le milieu souterrain, de par ses caractéristiques, est un **patrimoine naturel unique**. Milieu « fermé », plongé dans l’obscurité totale, avec un taux d’humidité autour de 98%, regorgeant de formes de creusements et de remplissages plus variées les unes que les autres, hébergeant des animaux ne vivant que dans ce milieu, il est ce que certains appellent un sixième continent. Nulle part ailleurs ses caractéristiques ne peuvent se retrouver simultanément.

Il a de **multiples intérêts** :

* Scientifiques : biospéléologie, géomorphologie, géologie, hydrogéologie, archéologie
* Culturels : intérêt historique, touristique, pratique de la spéléologie,
* Ressource en eau potable : résurgences captées

**Diapo 4 : Que protéger ?**

Le milieu.

La cavité dans son ensemble est à protéger. Les nuisances possibles sont notamment les pollutions diverses : jets de détritus/carcasses d’animaux dans les gouffres, drainages de détritus par les cours d’eau dans les entrées de cavités, pollutions diverses s’insérant par les fissures du réseau karstique (débordement de station d’épuration, dissolution de tas de fumiers, épandages d’engrais …), etc…

**Diapo 5 :**

La faune.

Les cavités sont un lieu de refuge et de développement pour certaines espèces animales. Elles peuvent être plus ou moins rares, et vivre seulement dans certaines cavités comme les euproctes ou les protées. Ce sont des espèces endémiques.

Certaines autres espèces sont protégées par la loi, comme les chauves-souris. Elles utilisent les cavités comme lieu d’hibernation, de reproduction, ou encore de gestation.

**Diapo 6 :**

Le concrétionnement.

Il est rare, fragile, a une croissance lente. On dit dans le langage courant qu’une stalactite grandit d’un centimètre tous les 100 ans. Bien que ce ne soit qu’une moyenne, ça donne l’idée du temps qu’il faut pour qu’une stalactite cassée par mégarde (ou pas) se reconstruise (si elle le peut).

**Diapo 7 :**

Le patrimoine.

Il nait des traces qui nous ont été laissées par les générations qui nous ont précédées : peintures, sculptures, gravures, empilements de blocs … Endommager ces traces ne permettra plus de pouvoir les étudier afin de mieux connaitre les hommes qui les ont faites.

**Diapo 8 :**

L’eau.

Les eaux souterraines regroupent l'ensemble des réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol. Le milieu souterrain est bien souvent un réservoir d’eau potable en puissance. Les pollutions de ces eaux peuvent nuire à la qualité des sources, ce qui peut avoir un effet néfaste pour la population si elles sont captées.

**Diapo 9 : Comment protéger ?**

Sur le papier :

* Création de lois : la première est la loi Martel (créée en 1902 suite à une mauvaise expérience faite par Martel et son équipe dans le Lot, prouvant bien la relation entre l’eau souterraine et la résurgence : après avoir bu à la résurgence de l’eau dans laquelle ils avaient pu voir dans la grotte de La Berrie un cadavre de veau en décomposition, ils passeront plusieurs semaines malades ; la loi fut abrogée et remplacée par plusieurs textes plus complets concernant la protection du milieu karstique), beaucoup d’autres lois dans le code de la santé publique (eaux potables et périmètres de protection des captages, évacuation des eaux usées), le code général des collectivités territoriales (assainissement) et bien sûr le code de l’environnement.
* Création de réserves naturelles nationales, régionales ou biologiques : ce sont des aires protégées bénéficiant d’une réglementation permettant leur protection.
* Classements divers : Natura 2000 (protège les espèces désignées comme d’intérêt européen et leurs habitats), ZNIEFF (Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ; inventaire scientifique devant être consulté dans le cadre de projets d’aménagement du territoire), arrêtés de protection de biotopes et de géotopes (aires protégées à caractère réglementaire qui ont pour but de prévenir la disparition d’espèces protégées ou de géopatrimoines), Monuments Historiques (présence d’art pariétal, archéologie), Sites classés ou inscrits …
* Réglementations d’accès : par les CDS (en fonction des périodes de fréquentations des chauves-souris, cavités sensibles (risques de crues importantes, grottes à concrétions remarquables…)), par les communes (interdiction d’accès pour captage d’eau par exemple).

Sous le terrain :

* Accès à la cavité : pose de panneaux indicatifs de périodes à éviter, pose de grilles ou portes fermées à clé, clôtures des pertes ou résurgences captées ;
* Dans la cavité : balisage, pose de portes fermées à clé sur certaines portions de cavité.